

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC  
EXTRA 13/00

ÉFAI – 000098 – AMR 51/31/00

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

## PEINE DE MORT

ÉTATS-UNIS  
(Californie)

Darrell Keith Rich, métis d'ascendance partiellement amérindienne, âgé de 45 ans

Londres, le 23 février 2000

Darrell Keith Rich doit être exécuté par injection létale à la prison d'État de San Quentin, en Californie, au cours des premières minutes de la journée du 15 mars 2000.

Darrell Rich a été reconnu coupable en 1980 de quatre homicides volontaires commis en 1978. Il a été condamné, d'une part, à la peine de mort pour l'assassinat d'Annette Fay Edwards (dix-neuf ans), de Linda Diane Slovik (vingt-six ans) et d'Annette Lynn Selix (onze ans), d'autre part à la réclusion à perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle pour le meurtre de Patricia Ann Moore (dix-sept ans). Il a également été reconnu coupable de violences sexuelles à l'encontre de cinq autres femmes.

Le tribunal de première instance a rejeté l'argument selon lequel Darrell Rich était juridiquement en état de démence dans la mesure où il souffrait de troubles mentaux qui le rendaient incapable de comprendre la gravité de ses actes. Trois experts en psychiatrie et en psychologie ont témoigné pour étayer cette ligne de défense.

Le tribunal de première instance n'a tenu aucune audience en vue de déterminer l'aptitude de Darrell Rich à être jugé, c'est-à-dire sa capacité à suivre le déroulement de la procédure et à contribuer à sa propre défense. Le juge a décidé qu'il était apte à comparaître en justice après avoir entendu les témoignages des experts précédemment cités.

Les avocats qui ont assuré la défense de Darrell Rich en appel ont fait citer à comparaître ces mêmes spécialistes. Ces derniers ont déclaré qu'il ne leur avait jamais été demandé d'évaluer l'aptitude de Darrell Rich à être jugé, et qu'ils avaient uniquement été priés de dire s'il était juridiquement sain d'esprit au moment des crimes. Ces experts ont déclaré qu'après avoir réexaminé son dossier, ils étaient parvenus à la conclusion qu'au vu des déficiences mentales dont il souffrait, notamment de ses « lésions cérébrales » apparemment anciennes, il était improbable qu'il eût compris grand chose à ce qui s'était passé pendant son procès ou qu'il eût pu contribuer à sa défense. L'État n'a fait citer aucun expert en vue de réfuter ces affirmations, se contentant de faire témoigner des responsables de l'application des lois, qui ont déclaré que Darrell Rich ne leur avait pas paru inapte à comparaître en justice.

Les cours fédérales d'appel ont statué que le tribunal de première instance n'avait commis aucune erreur en omettant de tenir une audience destinée à déterminer l'aptitude de Darrell Rich à être jugé, excluant du même coup la possibilité pour la défense d'invoquer ce point dans le cadre de ses recours. Ces juridictions ont également estimé qu'il était désormais trop tard pour organiser une telle audience dans le but d'établir quel était l'état de santé mental de Darrell Rich en 1980.

Les jurés qui devaient se prononcer en première instance sur le sort de cet homme n'ont d'abord pu parvenir à l'unanimité requise pour une sentence capitale. À ce stade, le juge ne les a pas informés que s'ils ne réussissaient pas à rendre un verdict unanime, l'accusé serait automatiquement condamné à une peine de réclusion à perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle. En lieu et place, il a ordonné que les délibérations reprennent le lendemain matin, et tous les jurés se sont finalement prononcés en faveur de la peine de mort.

Darrell Rich, qui a des ancêtres Cherokee, a été adopté et élevé par des mormons. Selon ses papiers d'adoption, son père et sa mère biologiques sont tous deux d'ascendance « indienne et irlandaise ». Aucun Amérindien n'a été exécuté en Californie depuis que les exécutions judiciaires ont repris aux États-Unis en 1977. Les Amérindiens représentent moins d'un p. cent de la population de la Californie, mais presque trois p. cent des détenus emprisonnés dans le couloir de la mort de cet État, où ils sont actuellement au nombre de 15.

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Indépendamment des questions de facultés mentales soulevées dans cette affaire, les crimes dont Darrell Rich a été reconnu coupable sont indéniablement des actes atroces. En s'opposant à son exécution, Amnesty International ne cherche pas à excuser ces crimes, ni à minimiser les souffrances qu'ils ont causées aux victimes ainsi qu'à leurs parents et amis. Elle tente simplement de faire en sorte que l'État n'ajoute pas un nom supplémentaire à la liste des personnes tuées en appliquant un châtiment auquel une majorité de pays ont renoncé, et qui constitue en soi un symptôme de la violence, et non une solution à ce problème. Un nombre croissant de proches de victimes de meurtre s'élèvent contre le recours à la peine de mort aux États-Unis, rejetant l'argument avancé par de nombreuses personnalités politiques selon lequel les exécutions peuvent aider les familles des victimes à surmonter la perte de ceux qui leur étaient chers.

Quelque 550 personnes sont actuellement incarcérées sous le coup de condamnations à mort en Californie, soit davantage que dans

tout autre État de l'Union. Les autorités californiennes ont ôté la vie à sept détenus depuis que les exécutions ont repris aux États-Unis en 1977, le dernier en date étant Manuel Babbitt, tué le 4 mai 1999. Au cours de la même période, 612 condamnés à mort ont connu le même sort sur l'ensemble du territoire américain, où plus de 3 600 prisonniers sont actuellement incarcérés sous le coup de sentences capitales. De plus en plus de voix s'élèvent pour demander l'instauration d'un moratoire sur les exécutions, en soulignant que l'application de la peine de mort demeure trop souvent marquée par des erreurs judiciaires et des actes de discrimination raciale. Le 31 janvier 2000, le gouverneur de l'Illinois a annoncé l'instauration d'un moratoire sur les exécutions en raison du nombre « honteux » d'erreurs judiciaires commises dans cet État dans des affaires de crimes passibles de la peine capitale. En février, le conseil municipal de Philadelphie a adopté une résolution appelant le corps législatif de la Pennsylvanie à instaurer un moratoire sur les exécutions dans cet État, tant qu'il n'aura pas été démontré que la peine de mort y est appliquée de manière équitable et fiable.

**ACTION RECOMMANDÉE : appel téléphonique / aérogramme / lettre par avion / fax / courrier électronique (en anglais ou dans votre propre langue) :**

**Rédigez vos appels en utilisant vos propres mots et en vous inspirant des recommandations qui figurent ci-après :**

- reconnaissez la gravité des crimes dont Darrell Keith Rich a été reconnu coupable et faites part de votre compassion pour les parents et amis d'Annette Fay Edwards, de Linda Diane Slovik, d'Annette Lynn Selix et de Patricia Ann Moore ;
- dites-vous préoccupé par les témoignages d'experts selon lesquels Darrell Rich n'était pas apte à être jugé en raison des troubles mentaux dont il souffrait ;
- mettez en avant l'inquiétude croissante relative à l'équité et à la fiabilité des procédures d'application de la peine de mort aux États-Unis, et soulignez qu'un moratoire sur les exécutions a été instauré en Illinois et que le conseil municipal de Philadelphie a appelé à une initiative similaire en Pennsylvanie ;
- faites valoir qu'un nombre croissant de proches de victimes de meurtre rejettent l'argument selon lequel les exécutions peuvent les aider à surmonter la perte de ceux qui leur étaient chers ;
- insistez sur le fait que Darrell Rich purge déjà une peine de réclusion à perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle ;
- exhortez le gouverneur Gray Davis à commuer sa condamnation à mort et à faire preuve de l'esprit d'initiative nécessaire pour amener l'État de Californie à cesser de renforcer la culture de la violence, et à s'aligner sur la tendance qui prévaut dans le monde en faveur de l'abolition de ce châtiment dégradant, qui appartient au passé.

**APPELS À :**

**Gouverneur de la Californie :**

The Honorable Gray Davis  
Governor of California  
State Capitol Building  
Sacramento, CA 95814  
États-Unis

**Tél :** 1 916 445 2841

**Fax :** 1 916 445 4633

**Courriers électroniques :** graydavis@governor.ca.gov

**Formule d'appel :** *Dear Governor,* / Monsieur le Gouverneur,

**COPIES aux représentants diplomatiques des États-Unis dans votre pays.**

**Vous pouvez également envoyer des lettres brèves (pas plus de 250 mots) faisant état de vos motifs de préoccupation au rédacteur en chef du journal suivant :**

Letters to the Editor, *Sacramento Bee*  
P.O. Box 15779, Sacramento  
CA 95852, États-Unis

**Fax :** 1 916 321 1996

**Courriers électroniques :** opinion@sacbee.com

***PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.***

*.a version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.  
La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - EFAI -*